

TARIF HORAIRE DES CAISSES DE RETRAITE POUR **L'ANNÉE 2024**

1 PLAFOND DE L'AIDE SOCIALE AU 01/01/2024 (ASPA)

Personne seule : 1012,02 € /mois TTC

Couple : 1571,16 € /mois TTC

2 TARIFS HORAIRES DE REMBOURSEMENT POUR LES DIFFÉRENTES CAISSES

CARSAT : Jours ouvrables : 26,30 € TTC

Dimanche et jours fériés 29,50 € TTC

CONSEIL GÉNÉRAL : Au titre des personnes âgées ou handicapées

Au titre de l'APA, jours ouvrables 25.00 € TTC

CPAM : 26,30 € TTC

MSA : 26,30 € TTC

ANGDM : Semaine : 26,30 € TTC

Dimanche et fériés : 29,50 € TTC

CNRACL : 26,30 € TTC

CNMSSM : 26,30 € TTC

CCAS /SAAD : Jours ouvrables : 20,24 € TTC

Dimanche et fériés : 23,13 € TTC

Les frais engagés sont déduits des impôts selon la réglementation en vigueur.

Article 199 sexdecies du code général des impôts.

Le service d'aide à domicile remet gratuitement un devis personnalisé au client à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au client qui en fait la demande.